



**Phone:**  
+1 778-716-6940  
**Email:**  
president@cpath.ca  
**Web:**  
www.cpath.ca  
**Address:**  
922 Vistula Drive,  
Pickering, Ontario  
L1W 2L5

#### **BOARD OF DIRECTORS**

**Noah Adams, MSW**  
President

**Javi Fuentes Bernal, D.E.S., MSW**  
Board Member

**matthew heinz, PhD**  
Board Member

**Devon MacFarlane, MA**  
Board Member

**Charles Oliver-Basile, MDCM**  
Board Member

**Mari-Lynne Sinnott, MD, CCFP**  
Board Member

**Jake Starratt Farr, MSW**  
Board Member

**Françoise Susset, Psy.D.**  
Board Member

**Julie Temple, PhD**  
Board Member

#### **Déclaration de la CPATH sur l'accès aux chirurgies d'affirmation de genre au Canada**

L'Association professionnelle canadienne pour la santé transgenre est l'association professionnelle interdisciplinaire nationale du Canada qui se consacre à l'amélioration de la santé, des droits et du bien-être des personnes trans et de la diversité de genre. Elle regroupe des médecins, des infirmier.e.s, des psychologues, des travailleurs sociaux, des orthophonistes, des chercheur.e.s, des professionnel.le.s paramédicaux et des intervenant.e.s communautaires. Ensemble, nous formons le plus vaste ensemble national d'expert.e.s cliniques, universitaires et expérientiels en matière de soins de santé transgenres.

CPATH affirme que l'accès à des soins de santé complets d'affirmation de genre, y compris les chirurgies d'affirmation de genre, est un élément essentiel de soins fondés sur des données probantes, centrés sur le patient et éthiques pour les personnes transgenres et de genre non conforme. Cette position est conforme à la version la version 8 des *Standards de soins* de la World Professional Association for Transgender Health (WPATH), qui reflètent des décennies d'expérience clinique, de recherches évaluées par les pairs et un consensus international sur les meilleures pratiques en matière de santé transgenre.<sup>1</sup>

Les chirurgies d'affirmation de genre ne sont pas des interventions esthétiques. Pour de nombreuses personnes trans et de genre non conforme, ces interventions sont essentielles pour atténuer la dysphorie de genre, favoriser leur sécurité et leur intégration sociale, et améliorer leur santé mentale et leur qualité de vie globale. Ces interventions peuvent inclure, entre autres, des chirurgies du torse et des seins, des chirurgies génitales, des interventions faciales, des interventions de remodelage corporel, des interventions vocales et des interventions capillaires. La nécessité médicale de chaque intervention varie d'une personne à l'autre et doit être déterminée par une évaluation clinique individualisée et collaborative, centrée sur les objectifs, l'anatomie, le contexte social et le vécu du patient.

CPATH soutient fermement les politiques de santé qui reconnaissent et prennent en compte les besoins de soins diversifiés et individualisés des personnes transgenres. Il n'existe pas de parcours unique ou linéaire de transition de genre ni d'ensemble d'interventions uniforme convenant à tous et toutes. Pour certaines personnes, certaines interventions chirurgicales peuvent être essentielles à leur sécurité, leur fonctionnement social, leur santé mentale et leur qualité de vie ; pour d'autres, ces mêmes interventions peuvent ne pas être nécessaires. Les cadres de couverture efficaces doivent donc être suffisamment larges et souples pour tenir compte de cette diversité et reconnaître que la nécessité médicale varie selon les individus et les parcours de genre. Les exclusions arbitraires de certaines procédures ou



les exigences de séquençement rigides nuisent aux soins centrés sur le-la patient.e et contribuent à des inégalités en matière de santé.

Au Canada, l'accès aux chirurgies d'affirmation de genre demeure très variable, avec des différences documentées entre les provinces et les territoires en matière de couverture financée par l'État, de critères d'admissibilité et de processus d'approbation.<sup>23</sup> Dans de nombreux provinces et territoires, la couverture se limite à un nombre restreint d'interventions ou est soumise à des critères d'admissibilité rigides qui ne reflètent pas les normes cliniques actuelles, telles que documentées dans la littérature clinique et les politiques canadiennes évaluées par les pairs.<sup>4</sup> Cette couverture disparate impose un fardeau disproportionné aux personnes trans et de la diversité de genre, aggrave les inégalités sociales et de santé existantes et crée des obstacles pour les clinicien.ne.s qui tentent d'offrir des soins fondés sur des données probantes. Il en résulte un accès inéquitable aux traitements médicalement nécessaires, une détresse prolongée et des préjudices évitables. L'adoption partielle ou sélective des normes cliniques actuelles compromet à la fois les résultats pour les patient.e.s et l'équité du système de santé.

CPATH reconnaît l'Île-du-Prince-Édouard et le Yukon comme des juridictions canadiennes qui démontrent la faisabilité d'une couverture publique étendue et inclusive pour les chirurgies d'affirmation de genre. Leurs approches reconnaissent la nécessité médicale de ces interventions, reposent sur une évaluation clinique individualisée de cette nécessité et évitent les listes d'interventions trop restrictives ou prescriptives. Ces modèles reflètent les normes de soins actuelles et démontrent qu'une couverture étendue et inclusive peut être mise en œuvre dans le cadre d'un système de santé publique.

CPATH reconnaît et appuie également les efforts déployés par les provinces et les territoires pour développer une expertise chirurgicale régionale et créer des centres d'excellence offrant des soins chirurgicaux d'affirmation de genre plus rapprochés des endroits où se trouvent les personnes ayant besoin de ces services. L'accroissement des capacités locales est une étape importante pour améliorer l'accès aux soins et leur continuité.

Parallèlement, conformément aux *normes de soins de la WPATH (version 8)*, l'accès à la chirurgie d'affirmation de genre doit rester individualisé et adapté aux besoins et aux objectifs de chaque patient.e. De nombreuses interventions font appel à plusieurs techniques chirurgicales, chacune exigeant une expertise et une expérience spécifiques. Aucun centre ne peut raisonnablement prétendre offrir l'ensemble des interventions ou approches nécessaires pour répondre aux divers besoins des personnes transgenres.

Par conséquent, les cadres de couverture devraient permettre l'accès à des options chirurgicales hors province, territoriales ou internationales lorsque cela est cliniquement approprié ou lorsque l'expertise requise n'est pas disponible localement. Le maintien de la souplesse des voies d'orientation contribue à prévenir l'engorgement des services, à réduire les délais d'attente prolongés et à favoriser un accès rapide aux soins médicalement nécessaires.

Garantir un accès équitable aux chirurgies d'affirmation de genre est conforme aux valeurs canadiennes fondamentales de dignité, d'égalité et d'équité en matière de soins de santé. Les obstacles à l'accès touchent de façon disproportionnée les populations déjà marginalisées et



limitent leur pleine participation à l'éducation, à l'emploi, à la vie familiale et communautaire. À l'inverse, un accès rapide à des soins complets d'affirmation de genre est associé à des améliorations significatives de la santé mentale, à une réduction des idées suicidaires et de détresse psychologique, à une participation sociale accrue et à un bien-être général amélioré.<sup>5</sup>

Du point de vue des politiques publiques, des cadres de couverture larges et flexibles favorisent une prise de décision cohérente, justifiable et équitable. Les politiques fondées sur la nécessité médicale individualisée réduisent les charges administratives, limitent les incohérences de jugement et minimisent le recours aux exceptions ou aux appels ponctuels. Ces cadres peuvent évoluer au gré des données cliniques et résister aux exigences éthiques, d'équité et d'intérêt public.

CPATH encourage les gouvernements provinciaux et territoriaux, les autorités sanitaires et les assureurs publics à viser la couverture la plus large possible des chirurgies d'affirmation de genre, conformément aux *Standards de soins de la WPATH (version 8)* et aux principes de nécessité médicale. L'amélioration de cette couverture exige l'adoption de principes communs qui privilégient l'étendue, la flexibilité, l'expertise clinique et une évaluation des besoins centrée sur le patient, dans le contexte législatif et financier de chaque juridiction.

Les politiques devraient être conçues pour :

- Reconnaître les chirurgies d'affirmation de genre comme des soins de santé médicalement nécessaires
- Soutenir les déterminations individualisées de nécessité médicale
- Évitez les exclusions arbitraires de procédures spécifiques
- Réduire les obstacles administratifs et structurels aux soins
- Promouvoir l'équité entre les juridictions

La CPATH reste déterminée à collaborer avec les gouvernements, les clinicien.ne.s, les assureurs, les organismes communautaires et les personnes transgenres et de la diversité de genre afin de promouvoir des politiques qui favorisent l'équité en matière de santé, respectent l'autonomie et la dignité et garantissent l'accès aux soins complets d'affirmation de genre nécessaire à l'épanouissement de tous les individus.

## Références

1. Coleman E, Radix AE, Bouman WP, et al. Standards of care for the health of transgender and gender diverse people, version 8. *International Journal of Transgender Health*. 2022;23(Suppl 1):S1–S259. <https://doi.org/10.1080/26895269.2022.2100644>
2. Saeed A, Abramovich A, Kiran T, Ross LE. Public coverage of gender-affirming surgical care in Canada: A jurisdictional analysis. *International Journal of Transgender Health*. 2024. Available from: <https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC12437232/>
3. Marshall Z, Abramovich A, Kiran T, Ross LE. Variations in access to publicly funded gender-affirming care across Canadian jurisdictions. *BMC Health Services Research*. 2024;24:11361. <https://doi.org/10.1186/s12913-024-11361-w>
4. Kiran T, Saeed A, Abramovich A, Ross LE. Gaps in access to gender-affirming surgical care in Canada. *Canadian Medical Association Journal*. 2024;196(24):E806–E808. Available from: <https://www.cmaj.ca/content/196/24/E806>



CANADIAN PROFESSIONAL ASSOCIATION  
FOR **TRANSGENDER HEALTH**  
ASSOCIATION PROFESSIONNELLE CANADIENNE  
POUR **LA SANTÉ TRANSGENRE**

5. Pullen Sansfaçon A, Medico D, Suerich-Gulick F. Associations between access to gender-affirming care and mental health and psychosocial outcomes among transgender populations. *International Journal of Transgender Health*. 2025. <https://doi.org/10.1080/26895269.2025.2458702>

#### **Comment citer cette déclaration**

Les organisations, les cliniciens, les chercheurs et les défenseurs des droits sont encouragés à citer cette déclaration lorsqu'ils appuient les efforts visant à améliorer l'accès aux soins chirurgicaux d'affirmation de genre au Canada.

Citation suggérée :

Canadian Professional Association for Transgender Health (CPATH). *Déclaration de la CPATH sur l'accès aux chirurgies d'affirmation de genre au Canada*. Acceptée en février 2026. Version 1.0. Disponible : [www.cpath.ca/fr/resources]

Cette déclaration peut être citée intégralement ou par extraits, en avec attribution à la CPATH, comme association nationale professionnelle interdisciplinaire en matière de santé des personnes transgenres.